

4.010 Mise en oeuvre des résolutions du Congrès

RECONNAISSANT que les membres de l'UICN constituent, collectivement, le Congrès mondial de la nature qui est l'organe suprême de l'UICN (Statuts de l'UICN, Partie V, article 18) et qui a, entre autres fonctions:

- a) de définir la politique générale de l'UICN et b) de faire des recommandations aux gouvernements et aux organisations nationales et internationales sur toute question relative aux objectifs de l'UICN (Statuts de l'UICN, Partie V, article 20) ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les résolutions adoptées par le Congrès mondial de la nature établissent la politique fondamentale, les objectifs et le programme de l'UICN ;

NOTANT que par le passé, la mise en oeuvre des résolutions adoptées par le Congrès mondial de la nature incombait au Directeur général et qu'il n'y avait pas de procédure particulière pour faire participer les membres qui les avaient adoptées ;

RECONNAISSANT que les membres de l'UICN ont, à juste titre, un intérêt direct à savoir comment et quand les résolutions approuvées par le Congrès sont appliquées ; et
RECONNAISSANT que les membres peuvent fournir des informations et des avis utiles sur le processus d'application ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

APPELLE le Conseil de l'UICN :

- a) à sa première réunion, en 2009, à créer un groupe d'étude du Conseil qui travaillera avec la Directrice générale à l'établissement des priorités et à la mise en oeuvre des résolutions adoptées par le Congrès mondial de la nature ;
- b) à donner à ce groupe d'étude la responsabilité additionnelle, si nécessaire et approprié, de communiquer avec les membres sur les questions de fond relatives à l'établissement des priorités et à la mise en oeuvre des résolutions ;
- c) à porter sur un site Internet accessible aux membres l'état d'avancement de la mise en oeuvre des résolutions au moins deux fois par an ; et
- d) à faire connaître aux membres la composition du groupe d'étude en leur indiquant comment contacter le groupe d'étude et accéder aux rapports de situation mentionnés au paragraphe c) ci-dessus.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis ont voté contre cette motion.